



RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
EXERCICE 2025

SOMMAIRE

Préambule	3
Partie I : Le contexte international, national et local.....	4
Partie II : L'analyse rétrospective	6
A) Section d'exploitation.....	6
1) Les dépenses d'exploitation.....	6
2) Les recettes d'exploitation.....	10
B) Section d'investissement	15
1) Les dépenses d'investissement.....	15
2) Les recettes d'investissement.....	16
C) Dettes	17
Partie III : Les orientations budgétaires pour 2025.....	19
A) Ressources financières	19
B) Fonctionnement général de l'établissement	21
1) Politique en matière de ressources humaines.....	21
C) Transport scolaire	23
1) Secteur nord.....	23
2) Secteur intra-communal, intracommunautaire et intercommunautaire	23
3) Les enfants en situation d'handicap	23
4) Le transport spécifique	24
D) Transport urbain/interurbain de personnes	24
1) Le secteur communautaire sud.....	24
2) Le secteur communautaire nord.....	25
3) Le secteur communautaire centre.....	25
4) La gestion des réseaux centre et nord	26
E) Transport maritime de personnes	26
F) Dettes	27
G) Programme d'actions	27
Conclusion	31

PREAMBULE

Le Débat d'orientations budgétaires (DOB) est une étape impérative dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rend obligatoire le DOB dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Pour cela, un rapport est soumis aux élus ayant pour objectif d'informer sur la situation financière de MARTINIQUE TRANSPORT et d'ouvrir les débats sur les orientations budgétaires 2025.

Il met en exergue les éléments suivants :

- Le contexte économique international, national et local
- L'analyse financière rétrospective
- Les orientations budgétaires 2025 portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement.

À la suite du débat, le conseil d'administration prend acte de la tenue de ce débat et de l'existence du rapport correspondant par une délibération spécifique.

Le rapport et la délibération doivent être transmis au préfet et faire l'objet d'une publication.

PARTIE I - LE CONTEXTE INTERNATIONAL, NATIONAL ET LOCAL

L'économie mondiale continue de faire face à des perturbations en 2025. Le Fonds monétaire international (FMI) prévoit une croissance mondiale de 3,3% dans un contexte marqué par l'inflation et des économies en développement qui font face à des dettes.

Certains pays maintiennent néanmoins leur position de leaders économiques mondiaux. Les Etats-Unis conservent ainsi leur statut de première puissance économique avec une croissance attendue à 2,7 %. La Chine suit en deuxième position, malgré des difficultés persistantes dans le secteur de l'immobilier, une baisse des exportations, une productivité en déclin et une population vieillissante.

Le Japon, confronté à une nouvelle dépréciation du yen, à un déclin démographique croissant et à une productivité toujours faible, cède sa troisième place de puissance économique mondiale à l'Allemagne.

La zone euro voit sa prévision de croissance pour 2025 revue à la baisse, atteignant 0,7% du PIB. La Commission européenne anticipe une inflation moindre, sous les 2,5%, pour les 20 pays utilisant l'euro comme monnaie unique. Cette vision s'explique par la baisse des prix des matières premières énergétiques et un ralentissement de l'activité économique. La Banque Centrale Européenne (BCE) poursuit sa politique de resserrement monétaire, augmentant les taux d'intérêt pour lutter contre l'inflation, ce qui entraîne un recul des investissements des entreprises.

Selon les projections de fin d'année de la Banque de France, la croissance du PIB est désormais attendue à 0,9 % en 2025. Au quatrième trimestre 2024, le nombre de demandeurs d'emploi (hors Mayotte) augmente de 0,43 %. Les jeunes et les moins diplômés sont les plus touchés. Cependant, selon l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE), Les Français devraient voir leur pouvoir d'achat augmenter plus rapidement que l'inflation.

Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4 % du PIB en 2025.

S'agissant des autorités organisatrices de la mobilité, les mesures prises pour le budget 2025 ne tiennent pas suffisamment compte des enjeux : inflation des coûts de transport, investissement pour améliorer le réseau... C'est ainsi que l'évolution des plafonds des taux de versement mobilité demeurent identiques depuis 1992.

Néanmoins, il convient de noter ces quelques mesures adoptées par le projet de loi des finances du 5 février 2025 :

- Instauration d'un versement mobilité régional. Cependant cette disposition n'a pas été étendue aux régions d'outre-mer.
- Prolongation d'une année supplémentaire pour la prise en charge jusqu' à 75 % des abonnements de transport par les employeurs privés,
- Partage entre les autorités organisatrices de la mobilité et Île-de-France Mobilité de 50 millions d'euros issus du produit de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre

Une future conférence de financement des mobilités est programmée en mai 2025, des solutions pérennes sont attendues par le Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART).

En Martinique, la population légale au 1^{er} janvier 2025 est de 361 019 habitants, selon l'INSEE. Le déclin démographique se poursuit, avec une perte de 15 500 habitants par rapport à 2016. Le nord de l'île est particulièrement touché par cette diminution de la population. Par ailleurs, l'exode des jeunes, le faible taux de natalité, le vieillissement de sa population sont les principales caractéristiques du territoire.

La Collectivité Territoriale de Martinique réitère son engagement pour la lutte contre les problématiques sociétales malgré les contraintes financières imposées par l'État. Pour un budget de 1,457 milliard d'euros pour l'année 2025, les priorités sont les suivantes :

- Accompagner les martiniquais les plus vulnérables
- Maintenir le niveau d'investissement pour le financement de projets structurants
- Garantir l'avenir par une gestion rigoureuse, une réduction des dépenses de fonctionnement et une optimisation des modes de gestion
- Diversifier les sources de financements notamment avec le recours aux fonds européens.

PARTIE II - L'ANALYSE RETROSPECTIVE

A/SECTION D'EXPLOITATION

1- Les dépenses d'exploitation

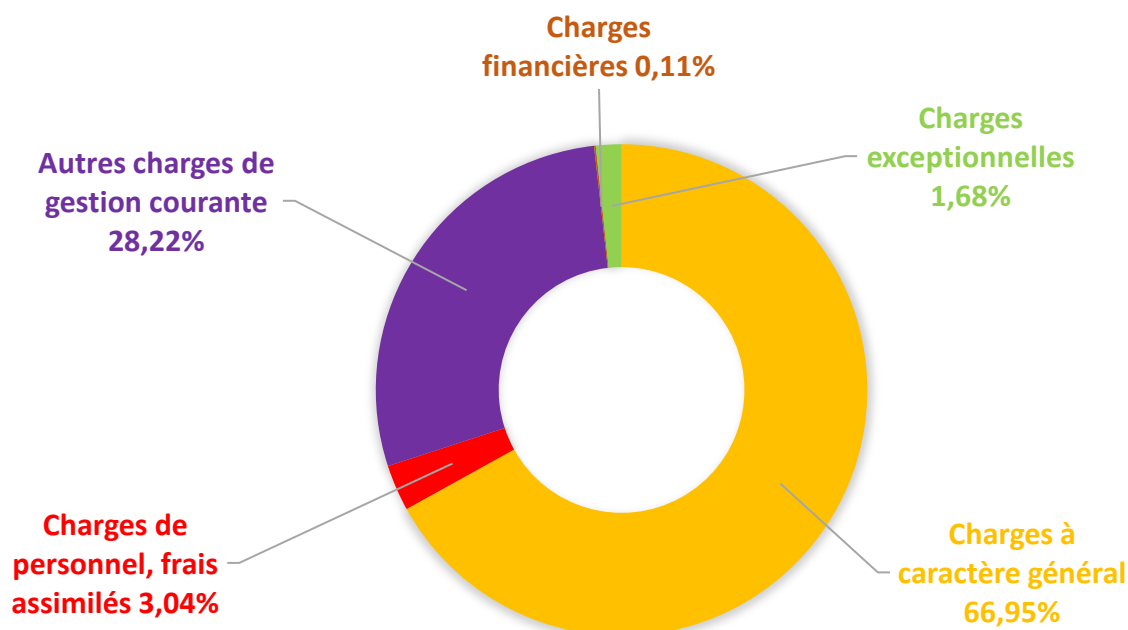
Les coûts relatifs au transport constituent la première dépense du budget 2024. Cette dépense, qui caractérise l'activité principale de Martinique Transport augmente de **8,74 %** entre 2023 et 2024. Cette croissance, observée depuis 2020, s'explique par les actions mises en œuvre pour améliorer l'offre de transport sur l'ensemble du territoire.

Deux chapitres permettent de comptabiliser les principaux coûts relatifs au transport : il s'agit du chapitre 011 -charges à caractère général pour les marchés publics et le chapitre 65-autres charges de gestion courante pour les Délégations de Service Public (DSP) jusqu'en juin 2024 et Régie des Transports de Martinique (RTM).

Le tableau récapitulatif ci-dessous met en exergue les réalisations entre 2021 et 2024.

Chapitre	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA PREVISIONNEL 2024	Variation 2023/2024
011	Charges à caractère général	50 915 254,96	75 205 699,65	85 091 797,20	103 968 014,13	22,18%
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 054 881,23	4 152 650,39	4 371 437,55	4 720 580,95	7,99%
65	Autres charges de gestion courante	67 913 488,51	54 368 904,09	52 958 806,91	43 825 864,62	-17,25%
66	Charges financières	73 458,65	41 875,13	31 606,57	174 567,20	452,31%
67	Charges exceptionnelles	16 980,28	6 522 131,00	62 973,65	2 605 274,26	4037,09%
Total des dépenses réelles d'exploitation		123 974 063,63	140 291 260,26	142 516 621,88	155 294 301,16	8,97%
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	-
042	Opération ordre transfert entre section	422 255,43	1 613 719,25	1 703 290,59	1 524 466,19	-10,50%
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		422 255,43	1 613 719,25	1 703 290,59	1 524 466,19	-10,50%
TOTAL GENERAL		124 396 319,06	141 904 979,51	144 219 912,47	156 818 767,35	8,74%

REPARTITION DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION EN 2024



Les charges à caractère général (chapitre 011) constituent le premier poste depuis 2022. Elles représentent **66,95 %** des dépenses réelles de fonctionnement en 2024

Depuis 2020, on assiste à un essor des dépenses à ce chapitre. Deux effets expliquent la progression constatée :

- 1) L'augmentation du coût du transport qui génère des dépenses supplémentaires pour améliorer le réseau. Ces augmentations sont générées par les indexations et les avenants contractualisés.
- 2) Le changement au niveau du mode de gestion de certains réseaux de transport sur l'ensemble du territoire. En effet, jusqu'en juillet 2020, le transport urbain du centre s'effectuait dans le cadre d'une convention de DSP. S'agissait du transport urbain et interurbain du nord, une Convention d'Obligations de Service Public (COSP) gérait l'organisation du transport jusqu'en décembre 2021. Toutes les charges étaient référencées au niveau du chapitre 65. S'y ajoutent les DSP sud et maritime dont les dépenses étaient aussi comptabilisées au chapitre 65 jusqu'au 30 juin 2024.

Le chapitre 65 permettait donc de comptabiliser les charges du réseau centre jusqu'en juillet 2020, celles du réseau nord jusqu'en décembre 2021 puis du réseau sud et maritime jusqu'au 30 juin 2024.

Actuellement, la gestion de ces réseaux est réalisée dans le cadre de marchés publics ou des DSP dite « **à forfait de charges** » engendrant ainsi une affectation des crédits au chapitre 011.

En 2024, on retrouve principalement dans ce chapitre :

- Les dépenses relatives au **transport scolaire** qui représentent **18 267 510,24 €** en 2024 soit **18 %** des charges à caractère général. Cette dépense est en augmentation de **3 %** par rapport à 2023 car à partir de septembre 2024, le transport scolaire du sud est assuré directement par Martinique Transport ; alors que jusqu'en juin 2024, il était intégré dans la DSP du réseau sud.
- Les charges inhérentes au **transport urbain sur le centre** concernant uniquement les marchés gérés directement par MARTINIQUE TRANSPORT depuis le 1 août 2020. La charge financière est de **32 082 317,95 €** soit **31 %** des charges à caractère général.
- Le coût financier du **transport urbain et interurbain sur le nord** soit **28 786 007,57 €** représentant **28 %** des charges à caractère général. Le secteur nord caraïbe mobilise **9 225 654,65 €** et le nord atlantique **19 560 352,92 €**.
- Les frais relatifs aux **DSP dite « à forfait de charges »** pour les réseaux **maritime et du sud** soient respectivement **3 392 366,09 €** et **15 502 550,90 €** entre juillet 2024 et décembre 2024.
- Les loyers de fonctionnement du contrat Public Partenariat Privé (PPP) soit **863 245,23 €** en 2024, ce qui représente **1 %** des charges à caractère général.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) sont constituées des contributions financières versées à la RTM et dans le cadre des DSP des réseaux sud et maritime pour la période allant de janvier 2024 à juin 2024. Il s'agit du deuxième poste de dépenses qui mobilise **28 %** des dépenses réelles de fonctionnement en 2024.

A partir de 2021, les dépenses comptabilisées au sein de ce chapitre diminue. Cette baisse s'explique par la modification du mode de gestion des réseaux centre et nord engendrant une affectation des crédits du chapitre 65 au chapitre 011. Il en est de même pour les réseaux sud et maritime à compter de juillet 2024.

En 2024, ont été comptabilisés au sein de ce chapitre :

- Les charges relatives à la **DSP mixte du sud (de janvier 2024 à juin 2024)** qui représentent **14 780 320,37 €** pour le transport scolaire et le transport urbain,
- La **DSP maritime** pour un coût réel de **2 770 448,11 €** correspondant au montant perçu par le délégataire à la suite du remboursement des loyers des navires de janvier à mai 2024 de **480 340,00 €** qui ont été payés par Martinique Transport
- La subvention versée à la **RTM** pour la réalisation de ses missions d'un montant de **20 000 000,00 €** et **4 740 507,72 €** au titre des indexations de 2022 et 2023.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) comptabilisent essentiellement le coût de financement de la rupture conventionnelle dans le cadre des marchés du centre pour un montant de **2 504 296,26 €**. En effet, le conseil d'administration du 14 mars 2023 a validé ce dispositif de

rupture conventionnelle dans le cadre des marchés du centre. La mise en place de ce dispositif s'appuie sur un plan volontaire de départ de l'ensemble des salariés exerçant les activités professionnelles de conducteurs, d'administratifs et de techniciens dans toutes les entreprises titulaires de marchés de prestations de transport urbain du réseau centre.

La masse salariale (chapitre 012) en 2024 représente **4 720 580,95 €**. S'agissant de l'effectif, MARTINIQUE TRANSPORT est composé 74 agents au 31/12/2024. Cet effectif est quasi-stable depuis 2020.

EVOLUTION DE L'EFFECTIF DE 2021 A 2024

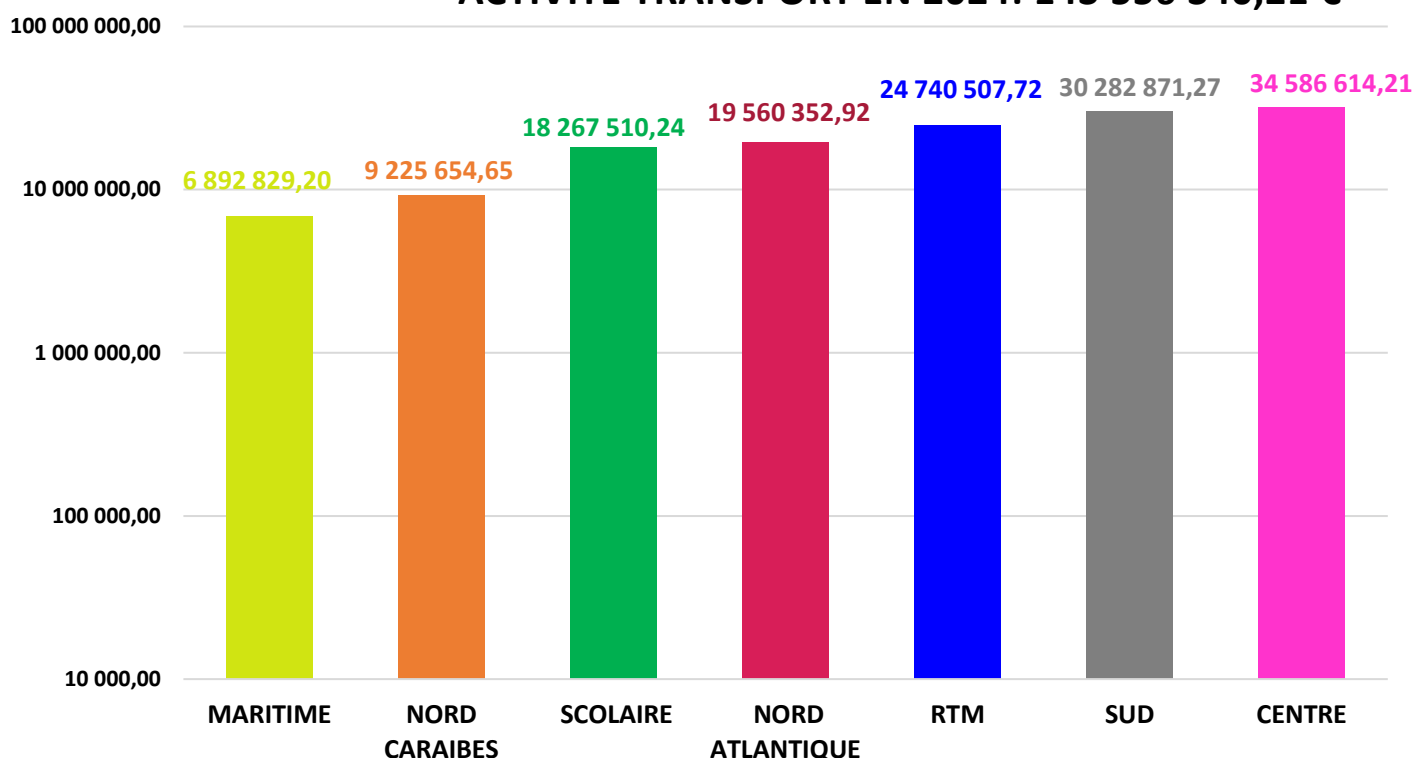
	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Fonctionnaires & contractuels	67	65	67	69
Apprentis	3	5	5	5
EFFECTIF TOTAL	70	70	72	74

La politique en matière de ressources humaines en 2024 a abouti à la réalisation de certains chantiers :

- Reconduction et optimisation des conditions du télétravail
- Attribution de la prime de pouvoir d'achat aux agents éligibles avec une participation employeur à 100%
- Révision à la hausse des montants des titres-restaurant
- Mise à jour des modalités d'utilisation du Compte Epargne Temps (CET)
- Mise à jour des conditions de remboursement des frais de déplacement
- Mise en place de la protection sociale complémentaire avec une participation employeur à hauteur de 40 euros pour le volet santé et 20 euros pour le volet prévoyance
- Déploiement du dispositif d'attribution de cartes de libre circulation au personnel de Martinique Transport sur l'ensemble des réseaux de transports urbains, interurbains et maritimes
- Accompagnement par le Centre de Gestion de Martinique pour l'élaboration du Document Unique
- Sensibilisation aux risques par la mise en place de formation en intra
- Mise en place de formation en intra : « Sensibilisation à la langue des signes », « Préparation à la retraite », « Manipulation des extincteurs », « Le sauveteur ou la sauveteuse secouriste du travail ».

Le coût d'exploitation de l'activité transport s'élève à 143 556 340,21 € en 2024 sur l'ensemble du territoire soit une augmentation de 8,6 % par rapport à 2023.

ACTIVITE TRANSPORT EN 2024: 143 556 340,21 €



Il convient de noter que la DSP maritime 2024-2032 a fait l'objet d'un versement d'une avance de **730 015,00 €**.

2-Les recettes d'exploitation

Des recettes d'exploitation certaines et aléatoires pour certains exercices ont permis de financer les différentes actions mises en œuvre pour développer le transport sur l'ensemble du territoire.

Les quatre ressources financières certaines qui constituent le budget sont les suivantes :

- Les contributions des membres (chapitre 74)
- Les produits issus de la fiscalité avec le versement mobilité (chapitre 73) et la taxe sur les carburants (chapitre 75)
- La vente de titres de transport scolaire (chapitre 70)
- Les recettes commerciales des secteurs centre, nord et sud (chapitre 75)

S'agissant des recettes aléatoires qui varient d'un exercice à un autre, on note :

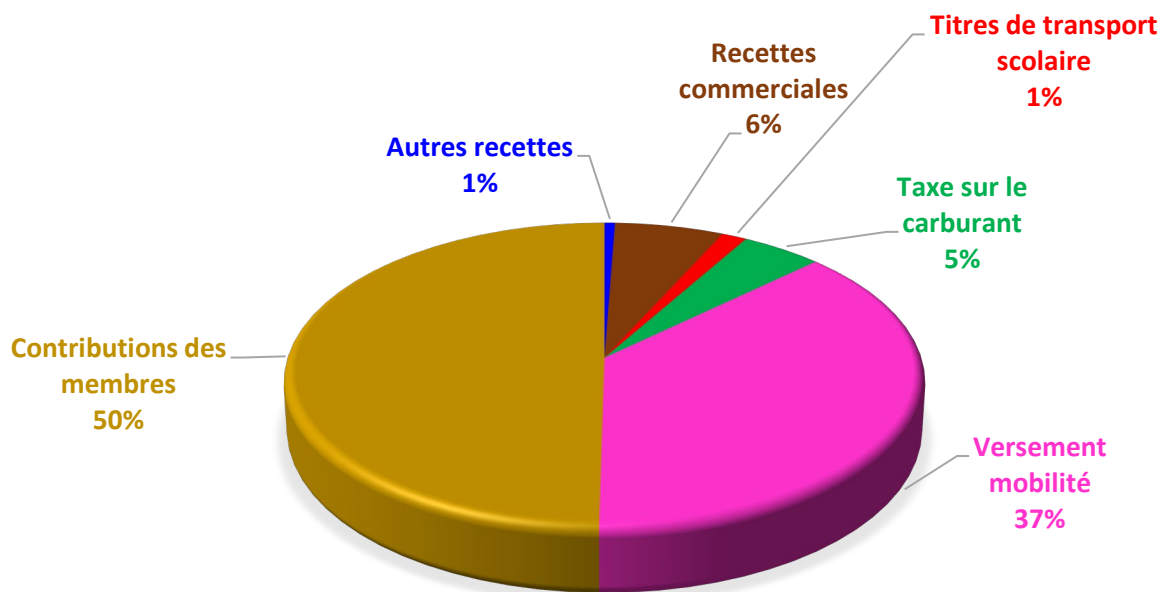
- La reprise sur provision actée lors du vote du budget 2022 et la décision modificative votée le 2 juin 2022 pour un montant total de **5 474 000,00 €** (chapitre 78 en 2022)
- Les recettes exceptionnelles telles que les pénalités, remboursement des abonnements scolaires, aide exceptionnelle de l'Etat... : chapitre 77) pour un montant de **918 289,66 €** en 2024 qui concerne principalement l'indemnisation d'un sinistre pour **159 540,00 €** et **706 598,00 €** liés à l'émission de

plusieurs titres de recette à l'encontre de l'ancien délégataire de la DSP maritime pour le non-paiement des loyers des navires.

Le tableau récapitulatif ci-dessous met en évidence les réalisations entre 2021 et 2024.

Chapitre	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA PREVISIONNEL 2024	Variation 2023/2024
013	Atténuation de charges	296,73	0,00	6 654,34	2 092,64	-68,55%
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	1 528 081,49	1 512 129,52	1 365 059,41	11 890 644,75	771,07%
73	Produits issus de la fiscalité	47 727 947,92	61 694 884,26	54 341 816,67	58 197 765,04	7,10%
74	Subventions d'exploitation	72 900 000,00	63 500 000,00	77 500 000,00	77 500 000,00	0,00%
75	Autres produits de gestion courante	6 886 369,94	10 606 136,57	8 464 156,92	7 254 174,35	-14,30%
77	Produits exceptionnels	322 551,78	380 145,23	1 535 646,77	918 289,26	-40,20%
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	5 474 000,00	0,00	0,00	-
Total des recettes réelles d'exploitation		129 365 247,86	143 167 295,58	143 213 334,11	155 762 966,04	8,76%
042	Opération ordre transfert entre section	0,00	0,00	0,00	0,00	-
043	Opération ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL GENERAL		129 365 247,86	143 167 295,58	143 213 334,11	155 762 966,04	8,76%

REPARTITION DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION



Contributions financières des membres

A chaque exercice budgétaire, le conseil d'administration fixe la contribution financière des membres. Cette recette, la plus importante du budget de fonctionnement, permet de financer **50 %** de l'activité transport.

Depuis 2019, les contributions des EPCI demeurent stables. A contrario, celle de la CTM augmente de **22 %** entre 2021 et 2024, passant de **65 000 000,00 €** à **79 000 000,00 €** (dont **4 000 000,00 €** en investissement)

Au titre de l'exercice 2024, le montant total des contributions représente **81 500 000,00 €** dont **77 500 000,00 €** en fonctionnement selon la répartition suivante :

- CTM : **75 M€** en fonctionnement (+ **4 M€** en investissement, soit au total **79 M€**)
- CACEM : **1 M€**
- CAESM : **1 M€**
- CAP NORD : **0,5 M€**

Versement mobilité

Le versement mobilité est une contribution patronale permettant le financement du transport en commun. La délibération du Conseil d'administration du 23 octobre 2017 fixe le taux à son plafond, soit **2%**, applicable sur les entreprises employant 11 et plus salariés.

Le montant perçu au titre de l'exercice 2024 s'élève à **58 197 765,04 €**.

Il est à noter que la baisse de la recette en 2023 et 2024 par rapport à 2022 s'explique par le versement exceptionnel de **12 065 708,62 € en décembre 2022** correspondant à des créances antérieures à cette date.

Taxe sur les carburants (TSC)

Sur demande du Conseil d'Administration, la CTM a accepté au cours de sa séance plénière d'octobre 2017, de porter le taux de répartition de 3%, initialement imputé en faveur des communes et EPCI de plus de 50 000 habitants et ayant adopté un plan de déplacement urbain (PDU), à **7%**. Du fait du transfert de compétences, l'enveloppe correspondante est affectée directement à Martinique Transport depuis l'exercice 2018.

Sur la base de ce pourcentage de répartition, la TSC encaissée directement par Martinique Transport au titre de l'année 2024 s'élève à **7 254 171,37 €** correspondant aux versements de décembre 2023 à novembre 2024 (la cotisation du mois N est perçue au mois N+1). Depuis 2020, cette recette est en constante augmentation soit une hausse de **17 %** entre 2020 et 2024.

Recettes commerciales liées au transport terrestre (centre, nord et sud à partir de juillet 2024)

Conformément à la convention d'objectifs en son article 38.3, la RTM est chargée d'encaisser les recettes commerciales des réseaux centre et nord puis de reverser l'intégralité à Martinique Transport le 15 du mois suivant.

Les premières recettes ont été perçues par Martinique Transport sur l'exercice 2022.

En 2024, le montant comptabilisé s'élève à **8 765 308,34 €** soit **7 207 760,00 €** pour le nord et **1 557 548,34 €** pour le centre (toute l'année 2023 jusqu'en octobre 2024)

Au regard des informations transmises par la RTM, les recettes commerciales brutes (sans déduction des commissions bancaires) s'élèvent pour les exercices 2021 à 2024 à :

En €	Exercice 2021*	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Réseau centre	937 948,00	783 830,20	972 641,80	852 552,70
Réseau nord	-	3 489 470,80	4 151 568,39	3 909 394,20
Total recettes	937 948,00	4 273 301,00	5 124 210,19	4 761 946,90

* l'exploitation du réseau nord par le biais des marchés publics débute en janvier 2022.

S'agissant du sud, la convention de mandat entre Martinique Transport et Mobilité sud prévoit un versement d'acomptes mensuels de **150 576,00 €** pour la première année d'exécution (du 1 juillet 2024 au 30 juin 2025). Un état des encaissements réels est en cours de transmission par le délégataire. Néanmoins, l'objectif de recettes prévu dans le cadre de la convention est évalué à **1 254 073,00 €**.

Produits de la vente de titres de transport scolaire

Ils proviennent de l'achat de titres de transport scolaire y compris les circuits inclus dans la convention de DSP du sud à partir de juillet 2024. Les produits de ces ventes ont été essentiellement collectés lors des inscriptions scolaires et ont été versés directement sur le compte de la régie de recettes de MARTINIQUE TRANSPORT ou sur le compte ouvert à la Banque Postale depuis les inscriptions scolaires de 2019-2020. Le montant de la recette nette 2024, après déduction des montants remboursés aux parents et des frais bancaires, s'élève à **2 221 880,41 €**.

Afin d'harmoniser la grille tarifaire sur l'ensemble du territoire, la délibération du 4 juin 2024 a donné lieu à l'adoption d'une nouvelle grille tarifaire applicable à compter de la campagne d'inscription scolaire 2024-2025. Celle-ci intègre le réseau scolaire du sud dont la gestion est assurée par Martinique Transport à compter de septembre 2024. Les tarifs varient en fonction du secteur, du cycle et de la catégorie, allant de **120 € à 300 €** avec un supplément entre **50 € et 130 €** pour l'accès au transport urbain en fonction de la zone géographique.

Par ailleurs, la délibération du 18 octobre 2022 avait intégré l'accès au transport scolaire des apprentis ; la tarification allant de **150 € à 300 €**.

Ces différentes recettes d'exploitation sont mentionnées dans le tableau ci-dessous (en €)

Intitulé	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Contributions financières des membres	67 500 000,00	63 500 000,00	77 500 000,00	77 500 000,00
Versement mobilité	47 727 947,92 (1)	61 694 884,26 (2)	54 341 816,67	58 197 765,04
Taxe sur les carburants	6 661 532,79	6 906 343,54	7 166 942,96	7 254 171,37
Recettes commerciales comptabilisés par MT	-	3 699 792,39	1 297 211,59	9 668 764,34
Vente de titres de transport scolaire	1 487 979,09	1 512 129,52	1 345 987,41	2 221 880,41

(1) dont 734 393,00 € de garantie de recettes au titre de l'année 2021

(2) dont 12 065 708,62 € de recette exceptionnelle liée à des créances antérieures à 2022

Pénalités

Dans le cadre des marchés liés à l'exploitation des différents réseaux, des pénalités peuvent être appliquées en cas de non-respect des conditions d'exécution établies au préalable par les deux parties. En 2024, ont été comptabilisées des pénalités pour un montant total de **25 115,03 €**.

B/SECTION D'INVESTISSEMENT

1-Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées depuis la création de MARTINIQUE TRANSPORT ont visé à équiper tous les réseaux de matériels roulants, d'outils d'information afin d'améliorer les réseaux et les remboursements des loyers financiers dans le cadre du contrat PPP.

Les dépenses d'investissement réalisées de 2021 à 2024 sont les suivantes :

Chapitre	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA PREVISIONNEL 2024	Variation 2024/2023
16	Emprunts et dettes assimilées	2 606 631,39	2 152 773,85	2 741 494,04	353 789,62	-87,10%
20	Immobilisations incorporelles	1 028 745,79	303 425,88	493 836,22	0,00	-100,00%
21	Immobilisations corporelles	10 549 546,53	94 805,96	403 582,23	10 567 030,16	2518,31%
23	Immobilisations en cours	7 096 367,62	6 424 192,79	9 915 905,04	6 948 139,40	-29,93%
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	23 003,05	0,00	-100,00%
Total des dépenses réelles d'investissement		21 281 291,33	8 975 198,48	13 577 820,58	17 868 959,18	31,60%
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	1 210 903,76	-
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00	1 210 903,76	-
TOTAL GENERAL		21 281 291,33	8 975 198,48	13 577 820,58	19 079 862,94	40,52%

En 2023, 23 véhicules ont été commandés pour compléter les parcs des réseaux nord (2) et centre (21). Le coût d'acquisition en 2024 s'élève à **9 072 191,61 €** financé par un emprunt de **6 800 000,00 €** et les fonds propres de Martinique Transport à hauteur de **2 272 191,61 €**.

Parallèlement, des investissements ont été réalisés pour moderniser les conditions d'exploitation et améliorer l'accès à l'information par le voyageur mais également pour que Martinique Transport ait une meilleure connaissance de la réalité de l'exploitation. Il s'agit de l'acquisition d'un logiciel d'aide à l'exploitation et information voyageurs (SAEIV) Cette solution digitale est déployée sur le secteur centre et est en cours de déploiement concomitamment à celui du système billettique sur le réseau nord.

Cette acquisition, qui a bénéficié de subventions dans le cadre du PO FEDER (non encore perçues par l'établissement), a représenté un coût total en 2024 de **1 477 411,37 €**.

2-Les recettes d'investissement

Entre 2021 et 2024, les recettes finançant la section d'investissement proviennent essentiellement des opérations budgétaires, des financeurs externes et des recettes aléatoires.

Chapitre	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA PREVISIONNEL 2024	Variation 2023/2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 767 881,36	11 615 283,48	0,00	0,00	-
13	Subventions d'investissement	0,00	10 000 000,00	8 000 000,00	4 000 000,00	-50%
16	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	3 476 446,09	0,00	6 800 000,00	-
Total des recettes réelles d'investissement		17 767 881,36	25 091 729,57	8 000 000,00	10 800 000,00	35%
040	Opérations ordre transfert entre sections	422 255,43	1 613 719,25	1 703 290,59	1 524 466,19	-10%
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	1 210 903,76	-
Total des recettes d'ordres d'investissement		422 255,43	1 613 719,25	1 703 290,59	2 735 369,95	61%
TOTAL GENERAL		18 190 136,79	26 705 448,82	9 703 290,59	13 535 369,95	39%

On retrouve des recettes liées à des opérations budgétaires, des recettes provenant de financeurs externes et des recettes aléatoires qui varient d'un exercice à l'autre.

Les recettes découlant des **opérations budgétaires** sont les suivantes :

- Les amortissements (chapitre 040) des différents bien acquis par Martinique Transport depuis 2018
- L'affectation des résultats en 2021 et 2022 (chapitre 10).

S'agissant des recettes provenant de **financeurs externes**, il s'agit de :

- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) en 2021, dotation destinée à assurer une compensation de la charge de la TVA supportée sur les dépenses d'investissement de 2020 (chapitre 10)
- A partir de 2022, la convention signée entre la CTM et MARTINIQUE TRANSPORT prévoit le versement d'une partie de la contribution en investissement avec un solde versé sur présentation de justificatifs.

Ces recettes ont été comptabilisées de la façon suivante (chapitre 13) : **10 000 000,00 €** perçus en 2022 sur un total de **14 000 000,00 €** attribués par la CTM. Les **4 000 000,00 €** ont été inscrits en report et comptabilisés au budget 2023.

S'agissant de 2023, la contribution CTM versée s'élève à **4 000 000,00 €** sur un total de **5 000 000,00 €** attribués. Les **1 000 000,00 €** seront inscrits en report et comptabilisés au budget 2024.

En ce qui concerne 2024, la subvention encaissée s'élève à **3 000 000,00 €** pour un montant total de **4 000 000,00 €** votés par la CTM. Le solde de **1 000 000,00 €** sera inscrit en report au budget 2025.

- Par ailleurs en 2024, un emprunt a été mobilisé auprès de la caisse d'épargne pour l'acquisition des bus susmentionnés pour les réseaux centre et nord : **6 800 000,00 €**.

Enfin une **recette aléatoire** :

- La caisse des dépôts et consignation a versé les fonds qui avaient été constitués par Martinique Transport dans le cadre de la résiliation de la DSP du centre (chapitre 16) en 2022 : **3 476 446,09 €**.

C/DETTES

Le Conseil d'Administration du 17 décembre 2018 a acté le transfert du contrat PPP et des cessions de créances existantes dans le cadre de la réalisation du projet du TCSP, du SMTCSPP à MARTINIQUE TRANSPORT. Les actes correspondants ont été signés le 21 décembre 2018, date à partir de laquelle l'établissement assure le paiement des loyers aux prêteurs (AFD et CDC) et à la société Caraïbus. On distingue différents types de loyers qui ont un impact sur les sections d'exploitation et d'investissement :

- **Les loyers de fonctionnement** sont comptabilisés à l'article 6516 « Maintenance » pour un montant de **738 313,09 €** en 2024. Il s'agit de trois types de loyers relatifs à la maintenance courante et entretien, la gestion et les impôts/taxes qui concernent uniquement la société Caraïbus (refacturation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la cotisation foncière des entreprises, frais de contrôle).
- **Les loyers d'investissement** sont pris en compte au niveau de l'article 235 « Part investissement PPP » pour une somme de **6 102 538,61 €** versée aux prêteurs Agence Française de Développement (AFD), Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et à la société Caraïbus pour l'exercice 2023.

Depuis le transfert du contrat PPP, Martinique Transport a remboursé **50 263 301,99 €** entre 2019 et 2024.

En €	Section d'exploitation	Section d'investissement	TOTAL GENERAL
2019	1 175 471,27	4 953 974,87	6 129 446,14
2019 (régularisations des impayés de 2015 à 2018)	2 703 411,39	1 891 655,75	4 595 067,14
2020	1 032 855,34	5 505 449,16	6 538 304,50
2021	1 297 567,47	7 096 367,62	8 393 935,09
2022	1 244 382,00	6 424 192,79	7 668 574,79
2023	1 267 189,21	8 705 001,28	9 972 190,49
2024	863 245,23	6 102 538,61	6 965 783,84
TOTAL GENERAL	9 584 121,91	40 679 180,08	50 263 301,99

Par ailleurs, par délibération du 23 avril 2023, le Conseil d'administration a validé la souscription d'un emprunt de **6 800 000,00 €** pour l'acquisition de bus pour les réseaux centre et nord.

Ce prêt a été mobilisé en 2024 auprès de la Caisse d'Epargne pour un remboursement d'une durée de 8 ans.

En 2024, l'annuité de la dette remboursée s'élève à **513 537,02 €** soit **159 747,40 €** en intérêt et **353 789,62 €** pour le capital de la dette.

Concernant le contrat de crédit-bail avec OCEOR LEASE REUNION, le remboursement pour l'année 2023 s'élève à **116 092,52 €** soit un montant mensuel de **29 023,13 € de janvier 2024 à avril 2024**. Ce contrat OCEOR LEASE REUNION a été clôturé à compter de mai 2024.

PARTIE III - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2025

Le budget 2025 présentera la suite des projets entamés pour améliorer le transport sur toute la Martinique.

Il convient de préciser que, pour certains montants indiqués ci-après (activité transport et contrat PPP), sont comprises des dépenses de 2024 qui n'ont pas été honorées en 2024 compte tenu des contraintes budgétaires. Le montant total s'élève à 12 008 423,59 € soit 8 867 582,15 € en fonctionnement et 3 140 841,44 € en investissement.

A/RESSOURCES FINANCIERES

Les ressources financières en exploitation du budget 2025 seront constituées par ordre d'importance par :

- **Les contributions des membres** : par délibération du 02 janvier 2025 la CTM a voté une contribution au budget de Martinique Transport d'un montant de **110 000 000,00 €** réparti comme suit :
 - En investissement : **35 000 000,00 €**
 - En fonctionnement : **75 000 000,00 €**.

S'agissant des EPCI, les montants demeurent stables soit **1 000 000,00 €** pour la CACEM et la CAESM et **500 000,00 €** pour CAP NORD.

- **Le versement mobilité** : l'estimation du versement mobilité sera basée sur le montant perçu durant l'année 2024. Le montant du versement mobilité s'établira donc à **58 200 000,00 €**. Un réajustement sera opéré en fin d'année si le montant réel perçu est différent de la prévision.
- **La taxe sur les carburants** : cette recette est liée à la consommation, en tenant compte de la détaxe accordée à certains professionnels. La prévision de cette recette au budget 2025 sera basée sur l'encaissement de 2024 soit **7 300 000,00 €**.
- **Les recettes d'exploitation** : la convention d'obligation de service public précise les modalités de gestion des recettes commerciales relatives aux réseaux des secteurs centre et nord. La Régie des Transports de Martinique doit encaisser les recettes d'exploitation du réseau sur la base des tarifs en vigueur puis reverser les sommes perçues à Martinique Transport tous les mois.
L'estimation des recettes pour l'année 2024 pour ces secteurs est de **4 000 000,00 €** elle est basée sur l'historique des ventes des titres de transport de l'année 2024. Ces données sont collectées auprès de la Régie des Transports de Martinique.

S'agissant du réseau sud, une convention de mandat a été établie en 2024 entre le délégataire et Martinique Transport. Les recettes commerciales correspondantes sont encaissées par le délégataire puis reversées à Martinique Transport. En conséquence,

les recettes sont estimées à **2 626 073 €** correspondant à l'objectif de recettes fixé dans le cadre de la convention de DSP.

Concernant le réseau maritime, une convention de mandat doit être signée en 2025. La collecte des recettes sera donc assurée le délégataire puis reversée à Martinique Transport au plus tard le 20 du mois suivant. Dans l'attente, les recettes commerciales correspondantes sont collectées par la RTM.

- **Les titres de transport scolaire** : sur la base du nombre d'élèves inscrits et de la grille tarifaire en vigueur, le produit des ventes des titres de transport est évalué à **2 200 000,00 €**.

Du point de vue de la trésorerie, les fonds mensuels disponibles devront être suffisants pour honorer l'ensemble des engagements.

S'agissant des investissements, les reports 2024 inscrits au budget 2025 sont les suivants :

- Le solde de la contribution 2024 de la CTM pour **1 000 000,00 €**
- Les deux aides publiques qui ont été accordées dans le cadre de l'acquisition de la solution SAEIV et le système billettique :
 - Subvention de **650 215,15 €** pour l'acquisition de la solution SAEIV
 - Subvention de **641 464,97 €** pour l'acquisition d'un système billettique.

TOTAL DES RESSOURCES PREVISIONNELLES

Les recettes de fonctionnement sont donc estimées pour un montant de **151 826 073,00 €** en fonctionnement et **37 291 680,12 €** en investissement selon le détail ci-dessous :

Recettes prévisionnelles 2025 en fonctionnement (en €)	
Recettes commerciales	6 626 073,00
Titres de transport scolaire	2 200 000,00
Taxe sur les carburants	7 300 000,00
Versement mobilité	58 200 000,00
Contributions des membres	77 500 000,00
TOTAL	151 826 073,00

Recettes prévisionnelles 2025 en investissement (en €)	
Contribution CTM 2025	35 000 000,00
Solde contribution CTM 2024	1 000 000,00
Subvention SAEIV	650 215,15
Subvention système billettique	641 464,97
TOTAL	37 291 680,12

B/FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT

1- Politique en matière de Ressources Humaines

Au 1 janvier 2025, MARTINIQUE TRANSPORT compte au total **75 agents** soit 70 agents à temps complet et 5 apprentis (contractuels de droit privé).

Répartition par catégorie au 01/01/2025*

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
Titulaires	11	10	31	52
Contractuels	3	10	5	18
Total	14	20	36	70

*hors apprentis (5)

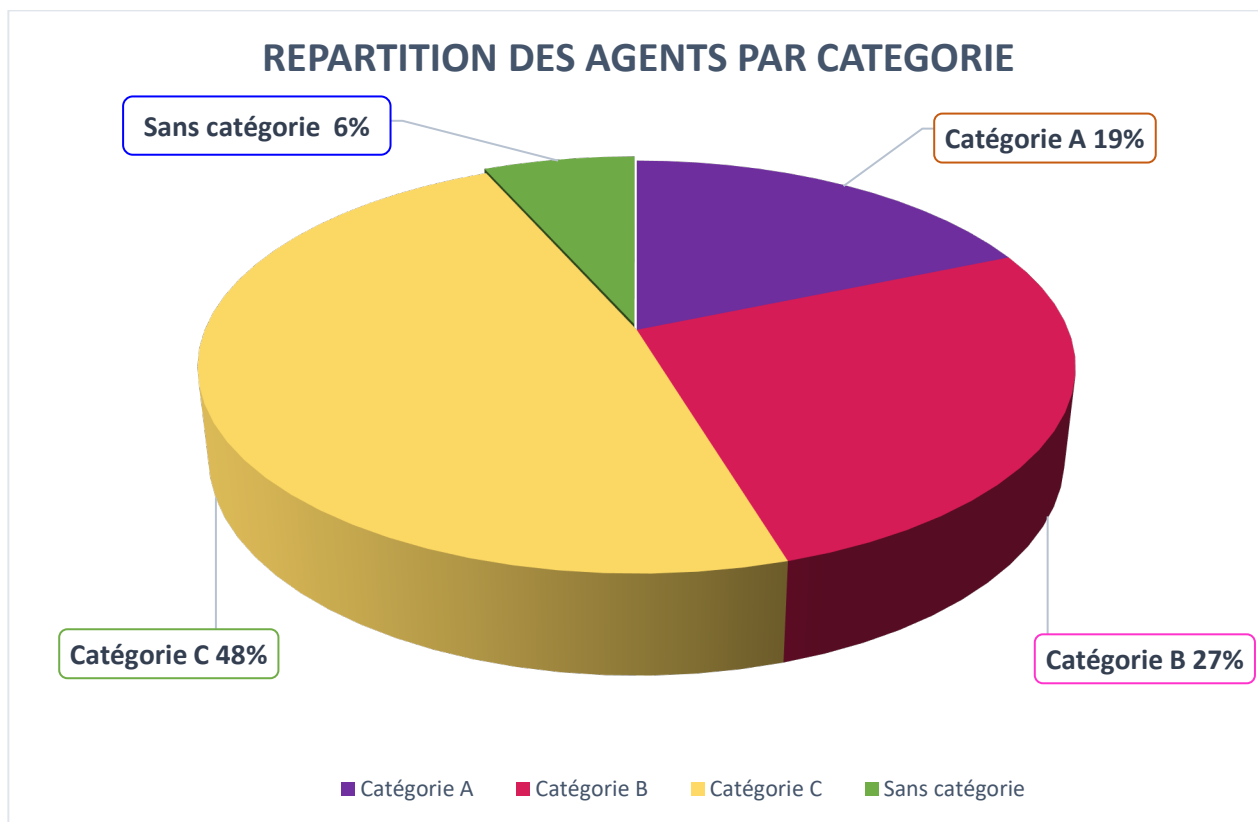
Les agents de catégorie C sont plus représentatifs soit **51,53 %** de l'effectif global de MARTINIQUE TRANSPORT.

Répartition des agents par filière et catégorie hiérarchique au 01/01/2025

FILIERE	CATEGORIE HIERARCHIQUE	FONCTIONNAIRES & STAGIAIRES	CONTRACTUELS	APPRENTIS	TOTAL
ADMINISTRATIVE	A	8	2	-	10
	B	2	7	-	9
	C	19	4	-	23
TECHNIQUE	A	3	1	-	4
	B	8	3	-	11
	C	12	1	-	13
SANS FILIERE	SANS CATEG. HIERAR.	-	-	5	5
TOTAL		52	18	5	75

Répartition par filière :

- Administrative : 42 agents représentant **56 %** du personnel du MARTINIQUE TRANSPORT
- Technique : 28 agents représentant **37,33 %** du personnel du MARTINIQUE TRANSPORT
- Sans filière : 5 agents en apprentissage représentant **6,66 %** du personnel de MARTINIQUE TRANSPORT



MARTINIQUE TRANSPORT est composée en majorité de femmes, très présentes dans la filière administrative.

Répartition Femmes/Hommes au 1er janvier 2025

FILIERE	CAT. HIERAR	Femmes	Hommes	Total
ADMINISTRATIVE	A	5	5	10
	B	7	2	9
	C	21	2	23
TECHNIQUE	A	3	1	4
	B	4	7	11
	C	2	11	13
SANS FILIERE	SANS CAT. HIERAR	4	1	5
TOTAL		46	29	75

Actuellement, les agents de MARTINIQUE TRANSPORT travaillent à temps complet avec une durée de travail hebdomadaire allant de 35h à 39h. Aucun agent n'est concerné par les avantages en nature.

Temps de travail	Nombre d'agents à temps complet	75
	Nombre d'agents à temps non complet	0
Avantages en nature	Nombre d'agents concernés	0
	Montants déclarés	0

Les principaux axes de travail RH au titre de l'année 2025 s'articulent autour des chantiers suivants :

- Mise en œuvre du plan de formation pluriannuel (2025, 2026, 2027),
- Réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) en collaboration avec la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et condition de travail (F3SCT) et le pôle prévention sécurité au travail du centre de gestion
- Application effective de la Protection Sociale Complémentaire volet complémentaire santé et volet prévoyance
- Déploiement du plan d'urgence d'établissement face aux risques majeurs naturels et technologiques. Il est question de conscientiser sur les risques majeurs naturels et technologiques encourus sur le lieu de travail des agents.
- Poursuite du chantier d'application des 1 607 heures
- Révision du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
- Déploiement effectif du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

C/TRANSPORT SCOLAIRE

Toutes les lignes de transport scolaire sur le territoire sont mises en œuvre directement par Martinique Transport.

Ainsi, ce sont quelques 48 lots par lesquels la gestion du transport scolaire est assurée pour une prévision budgétaire de **29 064 800,00 €**.

1-Secteur Nord

7 marchés (lignes intracommunales du nord – renouvellement en 2026) permettent l'exploitation de circuits intra communaux scolaires. Pour l'année 2025, la contribution forfaitaire est évaluée à **3 201 150,00 €**.

2-Secteurs intra-communal, intracommunautaire et intercommunautaire

De nouveaux marchés de transport scolaire ont débuté le 1er septembre 2024 en intégrant le réseau sud qui, jusqu'en juin 2024, était inscrit dans la DSP mixte conclue avec UST. Les prévisions pour 2025 sont estimées à **21 320 050,00 €** pour un total de **22** lots.

3-Les élèves en situation de handicap

La prise en charge du transport scolaire des élèves en situation d'handicap se réalise de deux façons :

- Un transport adapté qui permet le transfert de l'enfant de son domicile vers l'établissement fréquenté. Cette gestion est assurée par la mise en place de 19 marchés couvrant l'intégralité du territoire depuis le 1er janvier 2021. Ces marchés, arrivés à

échéance au 31 décembre 2024, ont été prorogés jusqu'au 30 juin 2025 avec des bons de commande couvrant les prestations durant cette période.

A partir de septembre 2025, de nouveaux marchés seront attribués.

L'enveloppe financière s'élève à **4 522 500,00 €**.

- Le parent se charge du transport de son enfant et bénéficie d'un remboursement selon les modalités prévues par le règlement du transport scolaire : **19 000,00 €**.

4-Le transport spécifique

En absence de tout moyen collectif adapté aux élèves en situation de handicap (secteurs, horaires, effectifs insuffisants), les parents peuvent bénéficier d'une indemnité pour l'usage de leur véhicule personnel ou d'un autre mode de transport. Le versement aux familles est calculé sur la base d'un tarif kilométrique de **0,15 €** et de la distance parcourue quotidiennement entre le domicile et l'établissement scolaire sur la base d'un aller-retour par jour. L'estimation pour l'année 2025 est de **2 100,00 €**.

D/TRANSPORT URBAIN/INTERURBAIN DE PERSONNES

Le transport urbain de personnes est déployé sur le secteur sud par l'intermédiaire d'une convention de DSP qui a été renouvelée le 1 juillet 2024.

Cette nouvelle convention de délégation de service public est à forfait de charges pour une durée de 6 ans.

Il convient de noter que le contrat à forfait de charges induit une prise en charge du coût réel de l'exploitation. Cela implique une augmentation des lignes budgétaires correspondantes pour l'établissement. Par ailleurs, les recettes commerciales seront désormais propriétés de Martinique Transport et nécessiteront en conséquence à une grande vigilance au niveau du contrôle des encaissements et reversements.

Concernant le centre et le nord, le transport urbain/interurbain est assuré par le biais de marchés publics et du contrat d'objectifs conclu avec la RTM pour l'exploitation des deux lignes du TCSP.

1-Le secteur communautaire sud

Depuis le 1 juillet 2024, la DSP mixte qui assurait l'exécution du transport urbain et du transport scolaire a été remplacée par une DSP à forfait de charge uniquement sur le transport urbain. Cette gestion a été confiée au groupement d'entreprises dénommé MOBILITE SUD, délégataire dont les actionnaires sont les sociétés EFC TRANS et TRANSPORT LALAUNG ET TRANSPORT ADENET-LOUVET. La durée de cette concession est de 6 ans.

Le montant du forfait pour l'année 2025 s'élève à **44 268 150,00 €**

2-Le secteur communautaire nord

Depuis le 1 janvier 2023, l'intégralité du transport sur le nord est assurée par 4 entreprises :

- Les entreprises TRANS NORD CARAIBES et NORD CARAIBE TRANSPORT, son sous-traitant, pour le nord caraïbe dont le coût estimé pour 2025 est de **10 171 958,00 €**
- Les entreprises SOCIETE DE TRANSPORT DU NORD ATLANTIQUE et SOCIETE NOUVELLE DES TRANSPORTEURS ASSOCIES pour le nord atlantique dont le montant évalué pour 2025 est de **22 654 315,00 €**.

Le coût total de cette gestion sur le territoire nord s'élève donc à **32 826 273,00 €**.

Ces marchés arriveront à échéance au 31 décembre 2025 ; une assistance à maîtrise d'ouvrage a été mandatée pour accompagner Martinique Transport dans le choix du mode de gestion de réseau à compter de janvier 2026.

3-Le secteur communautaire centre

La gestion du réseau centre s'effectue par le biais de 10 marchés:

- 6 marchés à bons de commande qui ont débuté en août 2020 et dont les prestations sont assurées par les sociétés dédiées SETRAC, TRANSNAV, TRANSAGLO et RAPIDE DU CENTRE.
La commission d'appel d'offre a acté la prolongation de ces marchés jusqu'au 3 janvier 2025 et l'émission de bons de commande pour couvrir les prestations jusqu'au 30 août 2025.
- 4 marchés transférés par l'ancien délégataire depuis août 2020 et exécutés par le GME GTAC dont le mandataire est la Coopérative des Transporteurs Réunis du Centre (CTRC).
La commission d'appel d'offre a acté la prolongation de ces marchés jusqu'au 30 août 2025.

L'exploitation des lignes de ce réseau se poursuivent dans le même cadre contractuel.

Dans cet esprit, une enveloppe **24 318 000,00 €** sera affectée au transport sur le centre sur couvrir ainsi les prestations de bases ainsi que tous les avenants relatifs aux matériels roulants et aux accords sociaux jusqu'au 30 août 2025.

A partir de septembre 2025, un autre mode de gestion assurera l'exploitation du réseau centre. En effet, par délibération du 5 novembre 2024, le conseil d'administration a approuvé, pour une durée de 6 ans, le recours à une concession à forfait de charges. Une assistante à maîtrise d'ouvrage a été missionnée pour accompagner Martinique Transport dans la mise en place de ce nouveau cadre contractuel. Le montant estimatif à **11 625 000,00 €** pour la période courant de septembre à décembre 2025.

Le coût estimé pour 2025 représente donc **35 943 000,00 €** pour la gestion sur toute l'année 2025.

4-La gestion des réseaux centre et nord

Le financement du transport sur le centre et nord est pris en charge par MARTINIQUE TRANSPORT mais la gestion de l'exploitation est sous la responsabilité de la RTM. En effet, le contrat d'obligation de service public pour la gestion et l'exploitation de service de transports publics signé entre MARTINIQUE TRANSPORT et la RTM permet à celle-ci d'assurer les missions relatives au suivi, la coordination et la supervision de l'ensemble des services de transports sur les secteurs centre et nord.

Il est à noter qu'un nouveau contrat a été établi entre les deux entités en tenant compte des expériences de la période d'août 2020 à juillet 2024

Pour l'exercice 2025, une analyse des besoins de la RTM sera opérée en fonction des données transmises par celle-ci. Compte tenu des contraintes budgétaires de Martinique Transport, la subvention allouée à la RTM ne pourra pas excéder **22 000 000,00 €**. Le montant définitif sera proposé lors du vote du budget 2025.

E/TRANSPORT MARITIME DE PERSONNES

Une convention de délégation de service public a été conclue en juillet 2024 avec Blue Lines pour desservir la côte caraïbe.

Quatre itinéraires composent cette desserte pour l'instant dans l'attente de la remise en état des navires :

- Ligne 1 : FDF Pointe Simon – Bourg des Trois Ilets/Pointe du Bout (Trois Ilets)
- Ligne 2 : FDF Pointe Simon – Anse Mitan-Anse à Âne (Trois Ilets)
- Ligne 3 : FDF Pointe Simon – Case-Pilote
- Ligne 4 : FDF Pointe Simon- Étang Z'abricots

La contribution forfaitaire pour 2025 s'établit à **9 223 090,00 €** en fonctionnement et **1 767 000,00 €** en investissement soit un total de **10 990 090,00 €**

En conclusion, le budget minimum nécessaire pour financer l'activité transport en 2025 s'élève à **175 092 313,00 €** (hors révisions), selon le détail suivant :

Coût prévisionnel de l'activité transport en 2025 (en €)	
Transport scolaire	29 064 800,00
Transport maritime	10 990 090,00
Transport centre	35 943 000,00
Transport sud	44 268 150,00
Transport nord atlantique	22 654 315,00
Transport nord caraïbe	10 171 958,00
Exploitation centre et nord (RTM)	22 000 000,00
Coût prévisionnel du transport en 2025	175 092 313,00

F/ DETTES

La dette en 2025 concerne le remboursement du prêt de **6 800 000,00 €** obtenu pour l'acquisition de 23 véhicules en 2023. Les échéances de remboursement s'énoncent comme suit :

Dettes	Caisse d'épargne
Montant initial	6 800 000,00
Durée du prêt	8 ans
Profil d'amortissement	Trimestriel
Capital restant dû au 01/01/2025	6 446 210,38
Remboursement du capital de la dette en 2025	733 192,91
Intérêt en 2025	293 881,13
Capital restant dû au 31/12/2025	5 713 017,47

- Les paiements à honorer dans le cadre du contrat PPP s'inscrivent dans une enveloppe de **11 302 717,00 €** avec une estimation des révisions des loyers qui seront connues au mois d'octobre 2025 et les refacturations des impôts et taxes. La répartition par section se présente de la façon suivante :

	Section d'exploitation	Section d'investissement	TOTAL
Loyers PPP (en €)	1 699 488,00	9 606 229,00	11 302 717,00

G/ PROGRAMME D' ACTIONS

Le programme d'actions 2025 nécessaire pour améliorer le réseau transport comporte les projets suivants qui répondent à divers objectifs :

Objectif 1 : Obligations réglementaires

► Plan de mobilité et schéma directeur de l'accessibilité

Obligation réglementaire depuis l'adoption de la loi d'orientations des mobilités, il appartient à Martinique Transport, seule compétente en la matière de définir le plan de mobilité pour le territoire et le plan d'actions associé pour une période de 10 ans. Ces travaux ont débuté en 2023 par un groupement conduit par le cabinet Transitec pour un coût total de **454 473,95 €**.

Le reste à payer sur l'exercice 2025 s'élève à **207 589,35 €**.

Il en est de même pour la réalisation du schéma directeur de l'accessibilité, qui revêt aussi un caractère réglementaire. Il s'agira pour Martinique Transport de se mettre en conformité avec la réglementation quant à l'accessibilité des différents points d'arrêt. Compte-tenu du nombre important qu'ils représentent (plus de 6000 hors transport scolaire), ce premier schéma concernera les points d'arrêt des principales lignes de transport (structurantes) du périmètre.

Il est à noter que la réalisation de ce schéma est nécessaire à la conformité du plan de mobilité.

► Lutte et protection contre la cybermenace

La directive européenne NIS2 visant à prendre toutes les mesures afin de protéger les systèmes d'information contre la cybermenace impose la mise en place d'audits, d'outils de veille et de protection des réseaux. L'application de cette directive se traduira par :

- L'acquisition de nouveaux matériels réseaux afin de remplacer le matériel obsolète
- La mise en place de solutions de sécurisation et d'audit de sécurité compatibles avec la directive NIS2
- La poursuite de la démarche relative à la protection des données à caractère personnel des personnes physiques (Règlement Général sur la Protection des Données : RGPD).

Le coût d'accompagnement pour la mise en œuvre de ces préconisations en matière de sécurité est de **24 000,00 €**.

► La mise en place du Compte financier unique

Le compte financier unique est le document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif. Obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026, l'objectif est de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière.

Ainsi, le déploiement du CFU s'inscrit dans une démarche de dématérialisation de l'ensemble des documents budgétaires. Sa mise en place ne nécessite pas de nouvelles dépenses pour la collectivité.

Objectif 2 : Renouvellement des périodes contractuelles

► Poursuite des études et accompagnements divers sur la nouvelle DSP du centre et du nord ainsi que l'attribution des marchés pour le transport scolaire adapté

Par délibération du 05 novembre 2024, le conseil d'administration opte pour la mise en place d'une concession à forfait de charge sur le réseau urbain centre à compter du 1 septembre 2025. A cet effet, les études assurées par les assistants à maîtrise d'ouvrage visent à accompagner les décisions qui seront à prendre par le conseil d'administration notamment sur les offres de service, les conditions de contractualisation, les investissements nécessaires. Il en sera de même en termes d'optimisation des lignes, de définition des matériels roulants les plus adaptés afin de programmer les achats par Martinique Transport ou à prescrire au(x) opérateur(s) au regard des enjeux financiers, sociaux et techniques. L'objectif final étant de redéfinir les lignes desservies, proposer une amélioration qualitative du service de transport, optimiser l'utilisation des deniers publics.

Le solde du marché s'élève à **287 113,00 €**.

S'agissant du réseau nord pour lequel les marchés permettant l'exploitation des lignes parviendront à terme au 31 décembre 2025, l'assistance à maîtrise d'ouvrage a pour mission d'élaborer un bilan complet de l'exploitation des lignes depuis la mise en place des COSP en 2019. Le conseil d'administration devra statuer sur le choix du mode de gestion qui sera retenu à compter du 1er janvier 2026. Néanmoins, les objectifs attendus pour le nord sont identiques au réseau centre.

Le solde du marché s'élève à **189 929,00 €**.

Concernant le transport scolaire adapté, 19 marchés scolaires arriveront à échéance en juin 2025. Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été recrutée pour renouveler les marchés des lignes scolaires des élèves en situation de handicap à compter de septembre 2025. Le solde du marché s'élève à **46 167,00 €**.

Objectif 3 : Amélioration de l'exploitation sur les différents réseaux

► Acquisition de matériels roulants et naviguant

Il s'agira d'acquérir des bus et des navires nécessaires afin d'améliorer la qualité des services proposés aux usagers. L'instruction des dossiers étant en cours, une prévision budgétaire de **25 000 000,00 €** sera inscrit pour 2025. Ces acquisitions concerneront principalement les réseaux centre et nord.

► Aménagement du territoire

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail des exploitants, il est prévu d'aménager les divers pôles d'échanges multimodaux notamment par l'installation de sanitaires automatiques (sécurisation, équipements supplémentaires) pour un montant total de **300 000,00 €**.

S'agissant des mobiliers urbains et de la signalétique, ces investissements concerneront les gares et pôles d'échange dont Martinique Transport à la gestion. Un budget de **200 000,00 €** est prévu.

Par ailleurs, le marché relatif à la fourniture, la pose, la dépose, la rénovation et la maintenance corrective des poteaux d'arrêt a débuté fin 2024. Cet aménagement se poursuit en 2025 avec un budget de **500 000,00 €**.

► Innovation technologique

MARTINIQUE TRANSPORT, en partenariat avec la CTM, chef de file, la ville de Fort-de-France, City UP et la RTM, a été lauréate d'un appel à projet Territoires Intelligents (TID) de la Caisse des dépôts/banque des territoires dans le cadre de la mission France 2030. Cet appel à projet vise la mise en place d'un hyperviseur de données territoriales qui a pour objectif de fournir un accès à des données disponibles (climatiques, transports) mais également des solutions de préventions, d'anticipations ou de réactions en cas de risques majeurs auxquels la Martinique est régulièrement soumise.

Par ailleurs, l'Intelligence Artificielle (IA) intégrera de nombreux projets de MARTINIQUE TRANSPORT à l'instar de l'assistant intelligent (IA générative) visant à guider les parents lors de l'inscription du transport scolaire.

Pour atteindre ce niveau de technologie, il est nécessaire de mener les actions suivantes :

- Prestation intellectuelle de développement pour la conception du projet TID, plateforme hyperviseur de données
- Acquisition de matériels pour la solution de comptage des passagers de tous les réseaux

- Maintenance de divers logiciels liés l'Intelligence Artificielle (projet IA).

Le coût d'investissement prévu pour la mise en œuvre de cette innovation technologique est de **1 000 000,00 € HT** soit **100 000,00 € HT** en fonctionnement et **900 000,00 € HT** en investissement.

► Acquisition d'assises foncières

Il s'agit de l'acquisition d'un terrain nu au lotissement La Trompeuse pour un montant de **250 000,00 €** destiné au stationnement des véhicules du réseau centre.

► Mise en place d'une régie publicitaire

L'objectif de cette régie vise à mettre à disposition des annonceurs des espaces publicitaires sur les bus en propriété de Martinique Transport. Il s'agit de diversifier les recettes de l'établissement. Le budget dédié à la mise en place de la régie publicitaire est de **76 000,00 €**

► Modernisation du transport urbain/maritime

Dans le cadre du déploiement du Système d'Aide à l'exploitation et Information Voyageurs (SAEIV) et de la billettique sur l'ensemble de la Martinique des investissements sont nécessaires pour équiper tout le territoire. Il s'agira au cours de l'exercice de conclure ce projet avec :

- L'acquisition de matériels embarqués pour les nouvelles solutions billettiques du sud et du maritime : **500 000,00 €**
- L'acquisition de matériels embranchés pour le SAEIV pour le nord, le sud et le maritime : **1 000 000,00 €**
- L'acquisition d'équipements et de licences additionnelles pour le déploiement du SAEIV et de billettique sur l'ensemble du territoire (DAT) : **900 000,00 €**.

La réalisation de ces investissements engendre un coût de fonctionnement lié à la maintenance du matériel : **1 720 000,00 €**.

Objectif 4 : Amélioration du fonctionnement de l'établissement

► MARTINIQUE TRANSPORT veille à l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des agents. Dans cette optique, de nouveaux équipements et solutions seront proposés pour améliorer le fonctionnement de l'établissement tout en formant le personnel à une meilleure utilisation des logiciels. Il s'agit :

- des formations ou assistances additionnelles pour les logiciels utilisés par Martinique Transport
- du renouvellement des marchés mobiles et de fournitures de matériels informatiques
- de la poursuite de la démarche de dématérialisation et d'accompagnement dans l'optimisation des processus métiers.

Le budget nécessaire est de **400 000,00 € HT** soit **221 000,00 €** en fonctionnement et **111 500,00 €** en investissement.

Conclusion

Les différents projets présentés sont indispensables pour offrir un service de transport de qualité aux usagers et répondre à des obligations réglementaires.

Toutefois, la réalisation de ce programme ne pourra se faire que si MARTINIQUE TRANSPORT dispose des ressources financières adéquates.

La croissance régulière du coût du transport, impacté par les charges en personnel, les effets de l'inflation et des problématiques générées par la transition énergétique, de même que les objectifs d'augmentation et d'amélioration des services viendront fortement challenger les budgets 2025 et à venir de l'établissement.

Les démarches initiées, telles l'optimisation fiscale (assujettissement à la TVA), l'augmentation et la consolidation des recettes notamment commerciales, doivent prospérer pour accompagner les ambitions affichées, condition sine qua none pour éviter une réduction drastique des offres de service.